

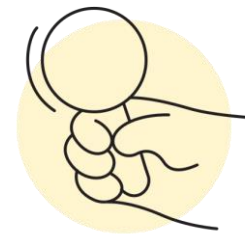
Mesures d'impulsion

Projets culturels collaboratifs entre professionnel-le-s, bénévoles et amateur-e-s

14.03.2023



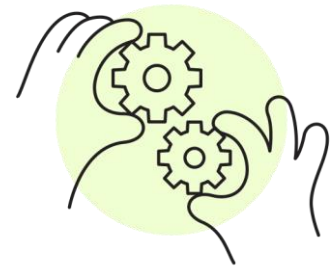
But



Soutenir l'**impulsion** de projets culturels collaboratifs entre professionnel-le-s, bénévoles et amateur-e-s :

- > Renforcer les liens sociaux-culturels
- > Soutenir le rôle de la culture dans la cohésion sociale
- > Renforcer les liens entre les différentes pratiques culturelles, professionnelles et amateurs
- > Valoriser le travail de bénévolat
- > Valoriser les ressources culturelles du canton de Fribourg
- > ...

Eligibilité

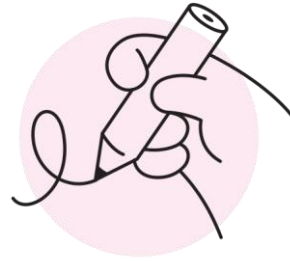


Un projet :

- > Porté par une personne morale (professionnelle ou amateur) de droit privé sise dans le canton de Fribourg et active dans le domaine culturel ; et
- > Qui implique une collaboration entre plusieurs acteurs, entreprises ou associations, dont un au moins doit être actif dans le domaine culturel ;
- > Qui débute en 2023 et se termine au plus tard en juin 2025.

⚠ Les projets qui relèvent d'outils usuels de soutien SeCu ne peuvent pas être soutenus par le présent programme. ⚠

Projets



Les projets doivent répondre à une majorité des objectifs suivants

- > Favoriser l'échange, le **partage d'expérience**, la **transmission de compétences** et la collaboration entre acteurs, entreprises ou associations d'amateurs et de professionnels ;
- > Permettre un **saut qualitatif et durable** dans cette collaboration ;
- > Encadrer le travail de **bénévolat** dans le domaine culturel ;
- > Proposer une forme nouvelle ou innovante de **participation**, de **sensibilisation**, de **médiation** ou de **pratique culturelle** ;
- > Participer à la **diffusion** et à l'**accessibilité de la culture** amateur et professionnelle dans le canton.

Soutien



Soutien conjoint de l'Etat de Fribourg et de la Loterie Romande :

- > Dès lors, veuillez à **ne pas déposer de demande parallèle auprès de la LoRo.**

Max. 15'000 francs par projet,
qui peuvent couvrir max. 80% des charges

Les 20% restants (min.) sont à la charge du porteur de projet, qui peut les financer comme il le souhaite.

⚠ Il doit s'agir de ressources financières. ⚠

Déposer une demande



Les mises au concours se déroulent en deux temps :

1) Remise d'une esquisse de projet via un [formulaire](#) :

- > Description courte du projet, du porteur et des partenaires
- > Estimation budgétaire, y. c. montant demandé
- > Objectifs du projet – rapport aux 5 objectifs listés

Formulaire disponible sur le site du SeCu, à envoyer à fribourg-culture@fr.ch jusqu'au **23 avril 2023**.

2) Après un premier tour d'évaluation, le jury invitera une sélection de porteurs de projets à déposer un dossier complet pour la fin du mois de mai

Evaluation des projets



Les candidatures seront évaluées de manière comparative par un **jury** sur la base des critères principaux suivants :

- > Adéquation du projet aux objectifs posés
- > Qualité et faisabilité du projet
- > Caractère innovant du projet
- > Durabilité du projet ou de son impact attendu
- > Impact du projet sur le paysage culturel fribourgeois

Questions ?



Plus d'infos sur notre site internet : [ici](#).

Le Service de la culture reste à votre disposition pour toute question (fribourg-culture@fr.ch).

N.B. Ce document est un support de présentation. Seules les [bases légales](#) font foi.

Illustrations : Icons8.com